

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL
SEANCE DU 5 JUIN 2009**

L'an deux mil neuf, le vendredi Cinq Juin à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Nézel.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Micaela PTAK- Hélène MAHAUT- Sandrine PINÇON- Lisiane PEREIRA- Fabienne BECHET

Messieurs Daniel RENAULT- Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN- Thierry LABARTHE- Laurent LORTHIOS

Pouvoir :

Mademoiselle Angélique MENAGE à Madame Micheline VOINIER

Madame Sandrine PINÇON à Madame Micaela PTAK

Monsieur Michel DUTHILLEUL à Monsieur Dominique TURPIN

Secrétaire de séance :

Mr Stéphane ANGOT

Le compte rendu du 27 avril 2009 est validé par les membres du Conseil Municipal.

INFORMATIONS

Décès de Madame Marie GUEGUIN

Monsieur Dominique TURPIN informe les membres du Conseil Municipal du décès de Madame Marie GUEGUIN.

Elle avait eu 100 ans le 20 décembre 2008, et Monsieur le Maire lui avait personnellement rendu hommage avec son adjointe Madame Micheline VOINIER en se rendant chez elle pour lui offrir des fleurs au nom du Conseil Municipal et du CCAS (Centre Communal d'Action Social).

Monsieur Dominique TURPIN informe également les membres du Conseil Municipal du décès de Monsieur DELIENNE ainsi que de celui de Madame Marie DUVAL, maman de Micheline VOINIER.

Remerciements

Monsieur RUFFIE, Président de la Nézelloise, remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour le versement de la subvention communale allouée à l'association pour l'année 2009.

Il convie les membres du Conseil Municipal à assister le vendredi 19 juin à 18h30 à la salle polyvalente de Nézel, dans le cadre de la Fête de la Musique, à un moment musical de fin d'année avec audition des élèves, participation de l'orchestre « Nézel-Music » et du groupe musical « les Zanonymes ».

Commission cantine du 18 mai 2009

Monsieur Daniel RENAULT informe les membres du conseil municipal que la commission cantine s'est réunie pour étudier le nouveau marché de la restauration scolaire, le contrat de notre prestataire Yvelines Restauration se terminant le 31 août, il faut lancer une consultation sous forme de procédure adaptée : il s'agit d'un ensemble de tâches relatives à la restauration scolaire de l'école Louis Pasteur comprenant :

- * la gestion des approvisionnements et du stockage des denrées
- * la préparation et la livraison en liaison froide des repas
- * la réalisation des analyses bactériologiques
- * La fourniture à titre de prêt de fours nécessaires à la mise en température en fonction des besoins de la collectivité

Et à titre d'option 1 :

- * La mise à disposition de personnel pour effectuer les tâches suivantes : dresser les tables des deux services, servir les repas dans les assiettes, assister les enfants en maternelle pour la découpe des denrées (viandes et légumes) et servir les boissons, etc...
- * L'entretien et le nettoyage des locaux (vaisselle, cuisine et annexes, salles à manger)

A titre d'option 2 :

* La préparation, livraison et suivi de menus spécifiques liés aux régimes ou intolérances.

La durée du marché est de 3 ans reconductible expressément deux fois pour une durée de 1 an à titre estimatif, 95 repas par jour d'ouverture pendant 140 jours sur l'année scolaire.

Les critères d'attribution retenus par la commission cantine sont :

Valeur technique	40 %
Valeur financière	60 %

Etude relative aux micro crèches intercommunales

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Seine Mauldre mène une étude avec le cabinet Innove Stratégie au sujet de la création de micro crèches sur les communes de l'intercommunalité. Aussi, nous allons avoir de nouveau la visite de la CCSM ainsi que des partenaires CAF et PMI au local municipal, occupé auparavant par l'agence immobilière des Près Dieu, devenu vacant. Monsieur Dominique TURPIN précise que ce projet sera présenté pour délibération au conseil communautaire fin juin.

En parallèle, Monsieur le Maire précise qu'il faudra prévoir un local pour accueillir le RIAM (Relais Itinérant d'Assistante Maternelle) une semaine sur deux le matin.

Après discussion, le conseil municipal décide d'allouer au RIAM l'annexe péri scolaire.

Compte rendu de la réunion de la Caisse des Ecoles du 4 juin 2009

Monsieur Daniel RENAULT expose que le voyage dans le Jura s'est très bien déroulé et l'équipe enseignante a manifesté son intention de partir en classe transplantée tous les ans. Monsieur le Maire charge Monsieur Daniel RENAULT d'en étudier la faisabilité avec tous les membres de la Caisse des Ecoles lors des assemblées générales et surtout à l'occasion des réunions préparatoires du budget qui ont lieu chaque année.

En parallèle, Monsieur le Maire remercie les bénévoles de la Caisse des Ecoles, qui ont organisé de multiples animations, dégageant ainsi des recettes substantielles rendant financièrement possible la sortie dans le Jura.

Les manifestations prévues par la Caisse des Ecoles sont : la kermesse des écoles du 20 juin l'après midi, la fête de la musique du 19 juin à 21h00 et « l'opération vacances 2009 » avec l'activité sportive poney qui devrait se dérouler du 6 au 10 juillet.

La station d'épuration

Monsieur le maire informe le conseil municipal des suites des dernières actions entreprises concernant l'agrandissement de notre station d'épuration. Il rappelle qu'un différend existe entre le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (Nézel, La Falaise, Aulnay, Bazemont) présidé par Monsieur Georges MAILLE et la DDEA de Mantes à propos de l'emplacement de notre future station. En bref, le SIA défend le choix de son emplacement basé sur une

expertise de terrain tandis que la DDEA émet un avis défavorable à celui-ci par application à la lettre du règlement du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation). En janvier, à la demande de Monsieur George MAILLE, Monsieur le Sous Préfet était venu sur place pour se rendre compte et, entendant nos arguments, avait convaincu Madame la Préfète d'aller dans notre sens.

Celle-ci afin de déroger au PPRI, avait tenu que notre demande soit transmise pour approbation au Ministère de l'environnement et de l'écologie. Mais depuis nous n'avons aucune nouvelle.

Nous avons donc décidé d'écrire directement au ministre Mr Jean Louis BORLOO.

Monsieur le Maire a également demandé le soutien de Monsieur le Président du Sénat, Monsieur Gérard Larcher, qu'il avait pu rencontrer récemment au Sénat.

Tous ont reçu un mémoire récapitulatif concernant le choix de l'emplacement de notre future station d'épuration.

Monsieur Le maire espère un dénouement positif de cette situation mais craint qu'il faille sans doute exprimer notre désappointement d'une autre manière.

Contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) a envoyé à la commune les conclusions du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine : à Nézel, l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés.

Les dotations perçues par la commune

Monsieur Dominique TURPIN fait part aux membres du conseil municipal que la commune a pu bénéficier de la dotation de solidarité rurale 2009 pour un montant de 7 976 €.

Receveur des finances

De plus, la commune a reçu l'arrêté de décharge définitive du receveur des finances, Monsieur Alain BARANGER concernant l'ensemble des comptes principaux et budgets annexes CCAS et Caisse des Ecoles des exercices 2005 et 2006.

ORDRE DU JOUR

1) CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les travaux désignés en référence ont fait l'objet d'une procédure adaptée ; il indique que la Commission d'attribution réunie en date du 3 juin 2009 a attribué le marché comme suit :

LOT N° 1 (gros œuvre) à l'entreprise ENP pour un montant de 21 926,00 euros H.T.

LOT N° 2 (charpente) à l'entreprise THERMOSANI pour un montant de 5 911, 60 euros H.T.

LOT N° 3 (couverture) à l'entreprise THERMOSANI pour un montant de 2 165,64 euros H.T.

LOT N° 4 (serrurerie) à l'entreprise LMC pour un montant de 5 043,00 €

LOT N° 4 bis (serrurerie motorisation) à l'entreprise LMC pour un montant de 2 052 €

LOT N° 5 (peinture) à l'entreprise ENP pour un montant de 1 050,00 euros H.T.

LOT N° 6 (VRD) à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant de 47 015 ,70 euros H.T.

LOT N° 7 (espaces verts) à l'entreprise ISS ESPACES VERTS pour un montant de 2 696,30 euros H.T.

LOT N° 8 (plomberie/gaz) à l'entreprise ENP pour un montant de 3 700,00 euros H.T.

LOT N° 9 (électricité) à l'entreprise LD ELECPRO pour un montant de 1 545,00 euros H.T.

CHOIX DU SPS : QUALICONSULT pour un 945,00 euros H.T.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
à l'unanimité**

- **Prend acte de la décision de la Commission d'attribution**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces travaux et le marché avec :**
 - **Pour le lot N° 1 (gros œuvre) à l'entreprise ENP pour un montant de 21 926,00 euros H.T.**
 - **Pour le lot N° 2 (charpente) à l'entreprise THERMOSANI pour un montant de 5 911, 60 euros H.T.**
 - **Pour le lot N° 3 (couverture) à l'entreprise THERMOSANI pour un montant de 2 165,64 euros H.T.**
 - **Pour le lot N° 4 (serrurerie) à l'entreprise LMC pour un montant de 5 043,00€**
 - **Pour le lot N° 4 bis (serrurerie motorisation) à l'entreprise LMC pour un montant de 2 052,00€**
 - **Pour le lot N° 5 (peinture) à l'entreprise ENP pour un montant de 1 050,00 euros H.T.**
 - **Pour le lot N° 6 (VRD) à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant de 47 015 ,70 euros H.T.**
 - **Pour le lot N° 7 (espaces verts) à l'entreprise ISS ESPACES VERTS pour un montant de 2 696,30 euros H.T.**
 - **Pour le lot N° 8 (plomberie/gaz) à l'entreprise ENP pour un montant de 3 700,00 euros H.T.**
 - **Pour le lot N° 9 (électricité) à l'entreprise LD ELECPRO pour un montant de 1 545,00 euros H.T.**

CHOIX DU SPS : QUALICONSULT pour un 945 euros H.T.

- **conformément à la décision de la Commission d'attribution**
- **Le charge de monter le dossier**

2) CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les travaux désignés en référence ont fait l'objet d'une procédure adaptée ; il indique que la Commission d'attribution réunie en date du 3 juin 2009 a attribué le marché comme suit :

LOT N° 1 (gros œuvre) à l'entreprise GALERNE pour un montant de 50 151,98 euros H.T.

LOT N° 2 (charpente) à l'entreprise MSF pour un montant de 8 752,10 euros H.T.

LOT N° 3 (couverture) à l'entreprise LCC pour un montant de 3 720,14 euros H.T.

LOT N° 4 (serrurerie) à l'entreprise LMC pour un montant 5 480,00 euros H.T.

LOT N° 5 (peinture) à l'entreprise VIGNOLA pour un montant de 785,81 euros H.T.

LOT N° 6 (VRD) à l'entreprise SURBECO pour un montant de 27 651,00 euros H.T.

LOT N° 7 (espaces verts) à l'entreprise LA JARDINERIE J.THEMAR pour un montant de 2 910,20 euros H.T.

CHOIX DU SPS : QUALICONSULT pour un 945,00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité

- **Prend acte de la décision de la Commission d'attribution**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ces travaux et le marché avec :**

➤ **Pour le Lot N° 1 (gros œuvre) à l'entreprise GALERNE pour un montant de 50 151,98 euros H.T.**

➤ **Pour le Lot N° 2 (charpente) à l'entreprise MSF pour un montant de 8 752,10 euros H.T.**

➤ **Pour le lot N° 3 (couverture) à l'entreprise LCC pour un montant de 3 720,14 euros H.T.**

➤ **Pour le lot N°4 (serrurerie) à l'entreprise LMC pour un montant 5 480 euros H.T.**

➤ **Pour le lot N° 5 (peinture) à l'entreprise VIGNOLA pour un montant de 785,81 euros H.T.**

➤ **Pour le lot N° 6 (VRD) à l'entreprise SURBECO pour un montant de 27 651,00 euros H.T.**

➤ **Pour le lot N° 7 (espaces verts) à l'entreprise LA JARDINERIE J.THEMAR pour un montant de 2 910,20 euros H.T.**

➤ **CHOIX DU SPS : QUALICONSULT pour un 945,00 euros H.T.**

conformément à la décision de la Commission d'attribution

- **Le charge de monter le dossier**

3°) CONVENTION D'OCCUPATION PUBLIC ENTRE LA COMMUNE ET LE RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF)

Monsieur le Maire expose que la convention d'occupation du domaine public qui lie juridiquement la commune de Nézel à RFF (Réseau Ferré de France) a été signée le 18 juillet 1978 avec la SNCF.

Ce patrimoine appartenant aujourd'hui à RFF, il convient de conclure une nouvelle convention pour cette parcelle située impasse de Montgardé d'une superficie totale de 200

mètres carrés. Cette convention est conclue à partir du 1^{er} juillet 2009 pour se terminer le 30 juin 2014 et le montant de la redevance s'élève à 200 € hors taxes par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avoir entendu cet exposé, à l'unanimité

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation public entre la commune de Nézel et RFF (Réseau Ferré de France) pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} juillet 2009 avec une redevance de 200 € HT par an**
- **Autorise Monsieur le Maire à faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**
- **Le charge de monter le dossier**

4°) CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE

Monsieur Daniel RENAULT expose que le plan de développement du numérique dans les écoles rurales prévoit l'équipement de 5 000 écoles situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Ce plan est constitué de quatre volets

- équipement et sécurisation,
- ressources numériques,
- prise en main et formation,
- usages pédagogiques.

Les équipes enseignantes des écoles volontaires et les communes des écoles concernées devront renseigner conjointement un acte de candidature. Une « école numérique » doit comprendre :

- une classe mobile (ordinateurs portables), un tableau blanc interactif, un accès internet à haut débit, une mise en réseau des équipements de l'école, une sécurisation des accès internet. Ces éléments sont décrits dans le cahier des charges de l'opération ;
- des ressources numériques pédagogiques, à choisir dans un catalogue disponible en ligne.

Aussi, compte tenu de la réception tardive du descriptif de ce dispositif auquel la commune aurait souhaité adhérer, compte tenu également qu'à ce jour, la proposition des enseignantes ne nous est pas parvenu, et vu la date limite des candidatures, le conseil préfère différer cet éventuel projet à un dispositif ultérieur. Cet avis s'appuie également sur le fait que le taux d'équipements informatiques est satisfaisant (tableau numérique récent, ordinateurs présents dans presque toutes les classes et financement il y a peu, du poste informatique de Madame la Directrice de l'école Pasteur de Nézel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avoir entendu cet exposé, à la majorité (une abstention Monsieur Daniel RENAULT)

- **Ne souhaite pas que la commune adhère au dispositif de l'école numérique rurale compte tenu des équipements déjà pré existants à l'école Pasteur.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Thierry LABARTHE a entendu dire qu'un projet de médiathèque pourrait voir le jour à Aubergenville et demande à Monsieur le Maire s'il a des informations sur le sujet.

Monsieur Dominique TURPIN précise que bien souvent pour étudier la faisabilité d'un projet, il est préférable de lancer une étude préalable, permettant de mesurer tous les paramètres rentrant en jeu dans une éventuelle réalisation. Cela ne veut pas dire qu'on va forcément réaliser quelque chose mais en tout cas qu'on essaie au mieux d'étudier la question.

Et c'est effectivement le cas avec une étude inscrite au budget de la CCSM (Communauté de Commune Seine Mauldre) pour voir s'il est possible de se doter d'une médiathèque intercommunale.

La séance est levée à 23h55 et la date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 30 juin 2009 à 20h30.

Pour Le Maire empêché
Le Maire Adjoint

Stéphane ANGOT